



LE SYNDICAT DES COURTIERS D'ASSURANCES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 août 2022

Inflation :
**Accord exceptionnel en faveur du pouvoir d'achat des salariés du courtage
entre PLANETE CSCA et 3 organisations syndicales**

Afin de prendre en compte le contexte inflationniste exceptionnel qui impacte le pouvoir d'achat des salariés des entreprises de courtage d'assurances et/ou de réassurances, les partenaires sociaux de la branche professionnelle se sont réunis exceptionnellement le 13 juillet, en dehors du cadre de la négociation annuelle obligatoire (NAO) de branche, pour envisager la revalorisation de la grille des salaires minima conventionnels en cours d'année.

Les discussions ont abouti à la conclusion d'un avenant signé par PLANETE CSCA et les organisations syndicales représentatives suivantes : la C.F.D.T., la C.F.T.C. et la C.F.E.-C.G.C., qui prévoit une revalorisation des salaires minima conventionnels, au 1^{er} août 2022 :

- De + 3 % pour les classes A, B, C et D,
- De + 2 % pour les classes E, F, G et H.

Roy de Tao, Vice-Président de PLANETE CSCA en charge des affaires sociales a déclaré :
« *L'inflation inédite que connaît notre pays a guidé la mise en œuvre de cette revalorisation en cours d'année au caractère exceptionnel en faveur du pouvoir d'achat de tous les salariés du courtage.*

Nous souhaitons par ailleurs que notre secteur d'activité reste attractif et mettons un point d'honneur à ce que nos minima de branche soient supérieurs au SMIC, c'est toujours le cas au 1^{er} août. »

PLANETE CSCA est le seul syndicat représentatif du courtage d'assurances en France. Avec plus de 2 500 adhérents représentant les trois quarts des entreprises du secteur (en chiffres d'affaires et en effectifs), PLANETE CSCA s'appuie sur ses 9 collèges régionaux et de proximité et ses 6 collèges catégoriels pour fédérer toutes les typologies de cabinet de courtage en France.

Pour en savoir plus : www.planetecsc.fr

Contact presse : Anne-Lise Fontan alfontan@planetecsc.fr \ 01 48 74 43 79